

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

(Art. 12 Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

À toute personne intéressée de la Ville d'Acton Vale :

AVIS vous est donné, par la soussignée greffière, que les règlements qui suivent seront adoptés à la séance du 3 octobre 2022 à 20h à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale;

- Règlement 013-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- Règlement 014-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Ces deux règlements édictent des valeurs et des règles de conduite applicables aux élus et employés municipaux de la Ville d'Acton Vale, ainsi que les mécanismes d'application de contrôle et de sanction :

- Les valeurs de la municipalité : l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers tous, la loyauté envers la municipalité et la recherche d'équité;
- Les règles de conduite pour prévenir : les situations où l'intérêt personnel d'un élu ou d'un employé municipal pourraient influencer l'indépendance de jugement, le favoritisme, les abus de confiance ou toute inconduite portant atteinte à la dignité de la fonction d'élu ou d'employé municipal;
- Ces règles de conduite comprennent notamment une restriction quant à l'usage de ressources municipales, de renseignements privilégiés, l'après-mandat et les annonces lors d'activités de financement politique;
- Les mécanismes de contrôle et de prévention des manquements aux règles déontologiques et les sanctions applicables sont : réprimande, participation à une formation donnée par la Commission municipale du Québec, la remise à la Commission municipale des dons ou avantages reçus, remboursement de rémunérations ou de sommes, pénalités et suspension;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements durant les heures régulières de bureau à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale au 1025, rue Boulay.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 19^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux.

Claudine Babineau, OMA
Greffière